

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 novembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le lundi 24 novembre 2014  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :**

M. Gilles Deguire et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

Mme Suzanne D  carie et M. Luis Miranda.

**AUTRES PR  SENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il d  pose un plan de banquettes d  di   aux membres du conseil.

Du 24 novembre au 3 d  cembre 2014, le hall d'honneur de l'h  tel de ville de Montr  al accueillera une exposition de photos et d'objets rassembl  s afin de souligner le 30   anniversaire de la reconnaissance de cette maison du citoyen qui a   t   d  sign  e lieu historique national du Canada, le 23 novembre 1984.

Le pr  sident du conseil convie tous les occupants de l'h  tel de ville    une r  ception de No  l qui aura lieu le 16 d  cembre 2014, de 12 h    13 h 30. Il mentionne par ailleurs qu'une lettre de rappel a   t   transmise le 21 novembre dernier en regard des bonnes pratiques et des ressources disponibles relativement au Code de conduite en mati  re de harc  lement.

Le pr  sident du conseil signale les   v  nements suivants : le 20 novembre 2014 « Journ  e internationale des droits de l'enfant (ONU) »; le 25 novembre 2014 « Journ  e internationale pour l'  limination de la violence    l'  gard des femmes (ONU) ».

Il souligne   galement les anniversaires du mois de novembre des conseillers et conseill  res Jean-Fran  ois Cloutier, Marie Cinq-Mars, Jean-Fran  ois Parenteau, Richard Ryan, Giovanni Rapan   et Chantal Rossi.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Article 30.05 - Intentions de l'Administration par cette réforme, sans discussion préalable, sur des questions au cœur de la mission des arrondissements
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Article 30.05 - Vision préconisée avec cette réforme difficilement explicable aux citoyens – rues deviennent des artères
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Plénière demandée sur les articles 30.05 et 30.06 – Précipitation et flottement quant aux intentions de cette réforme / Assurance que les services aux citoyens seront livrés correctement
Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre	Vision de l'Administration pour préserver la mission des CDEC et CLD / Assurance que le regroupement ne se fera pas au détriment de la vitalité socio-économique de certains secteurs
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Créer un fonds de réserve dédié au déneigement pour aider les arrondissements à faire face à des hivers exceptionnels

À 14 h 36,

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Article 30.05 – Ambiguïté des réponses concernant la réforme, c'est une façon de fusionner Montréal sans que la population ne se soit prononcée
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Article 30.05 - Anomalie dans le transfert des rues locales en rues artérielles / Reconsidérer la mise en place de cette réforme
M. Peter McQueen	M. Aref Salem	Article 30.05 - Transfert des rues locales en rues artérielles – de qui relèvera la responsabilité d'implanter des mesures d'apaisement de la circulation demandées par les citoyens
M. Marvin Rotrand	M. Denis Coderre	Appui à l'initiative des gouvernements Ontarien et Américain pour une meilleure information nutritionnelle dans les chaînes de restauration rapide

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 14 h 51.

Le conseiller Alex Norris soulève une question de privilège mentionnant que ses droits ont été lésés lors de l'assemblée du 27 octobre 2014 et que les citoyens qu'il représente ont été privés de représentation en raison de son expulsion du conseil municipal pour cause vestimentaire. Il dépose une copie d'une attestation médicale corroborant sa blessure à la main et demande au président de reconsidérer sa décision.

---

Un débat restreint s'engage.

---

Le président du conseil indique que le conseiller Norris a reçu 3 avertissements et qu'il a refusé d'obtempérer. Une réponse écrite a été transmise au conseiller Norris au sujet de cet événement et le président confirme que la Commission de la présidence examinera cette question.

Il cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

---

#### CM14 1064

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

**Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :**

- période de questions des membres du conseil (02)\*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**\*Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en ajoutant l'article 7.05

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une motion en faveur du prolongement de la ligne bleue du métro pour inscription à l'ordre du jour du conseil de décembre.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

À 15 h 02,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 15.04 immédiatement après l'article 3.01.

La proposition est agréée.

---

## CM14 1065

### Déclaration de soutien au droit à un environnement sain

Attendu que la population mondiale est confrontée aux répercussions sans cesse grandissantes des changements climatiques;

Attendu que l'émission de gaz à effet de serre et le rejet de contaminants dans l'eau et dans l'air sont quelques-uns des éléments nuisibles à notre environnement et ont une influence sur le milieu de façon générale et sur la santé des êtres vivants en particulier;

Attendu que l'impact des changements climatiques se reflète également à plusieurs niveaux, notamment social et économique;

Attendu que la sensibilité à l'égard de l'environnement ne doit pas se limiter à quelques individus et organisations;

Attendu que les êtres humains sont conscients de la nécessité d'agir immédiatement en matière d'environnement et d'anticiper l'avenir de façon responsable;

Attendu que l'humanité se concentre de plus en plus dans les grandes villes, là où des efforts doivent être accentués pour protéger et bonifier ces lieux de vie entourés d'une nature précieuse;

Attendu que l'apport d'une riche biodiversité est considérable;

Attendu que la Ville de Montréal compte sur son territoire plusieurs organisations d'envergure internationale, notamment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission de coopération environnementale et le Secrétariat international de l'eau;

Attendu que la Ville de Montréal prend un rôle de leadership en tant que métropole verte plaçant l'environnement et le développement durable parmi ses priorités;

Attendu que la Ville de Montréal est d'avis que ses citoyens font partie intégrante de l'environnement et que le bien-être de la communauté est intimement lié à un environnement sain et respectueux de la biodiversité;

Attendu que la Ville de Montréal considère que tous les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain, y compris :

- Le droit de respirer un air pur;
- Le droit de consommer une eau potable et d'y avoir accès;
- Le droit de consommer des aliments sains;
- Le droit d'avoir accès à des milieux naturels;
- Le droit d'avoir accès à de l'information sur les polluants et contaminants rejetés dans l'environnement;
- Le droit de participer aux décisions qui affectent l'environnement;

Attendu que la Ville de Montréal tient à encourager le respect, la protection et la promotion de ces droits;

Attendu que la Ville de Montréal déploie actuellement d'importantes mesures afin de protéger l'environnement et d'assurer à sa population une saine qualité de vie;

Attendu que la Ville de Montréal a des objectifs prometteurs en matière d'environnement et de développement durable;

Attendu que la Ville de Montréal travaille présentement à l'élaboration de son Plan de développement durable pour les prochaines années;

Attendu que l'environnement ne se limite pas à des frontières municipales et qu'une collaboration de l'ensemble des municipalités est nécessaire;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que les membres du Conseil municipal confirment l'importance pour la Ville de Montréal de promouvoir le droit à un environnement sain;
- 2- que la Ville de Montréal soit engagée dans le respect, la protection et la promotion du droit à un environnement sain;

- 3- que la Ville de Montréal applique le principe de précaution, selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- 4- que la Ville de Montréal s'engage à préciser les objectifs, cibles, échéanciers et actions qu'elle prendra afin d'assurer le respect du droit de ses citoyens à un environnement sain, notamment les actions visant à :
  - Assurer une répartition équitable des bénéfices et des charges de nature environnementale de la Ville, incluant la diminution des îlots de chaleur;
  - Prendre en considération les aspects liés à la qualité de l'environnement dans les projets liés aux infrastructures et aux autres développements;
  - Lutter contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre des mesures d'adaptation;
  - Augmenter la densité de manière responsable;
  - Encourager la marche, le vélo et le transport en commun comme modes de transport privilégiés;
  - Veiller à la construction et à l'entretien d'infrastructures adéquates pour la fourniture d'eau potable aux citoyens;
  - Promouvoir la disponibilité d'aliments sains;
  - Réduire les déchets solides et faire la promotion du recyclage et le compostage;
  - Établir et maintenir des espaces verts accessibles dans tous les quartiers résidentiels.
- 5- que la Ville de Montréal revoie par la suite ses objectifs, cibles, échéanciers et actions prévus tous les cinq (5) ans, et évalue les progrès effectués dans la réalisation des mesures prévues dans la présente déclaration;
- 6- que la Ville de Montréal s'engage à consulter et à favoriser la participation de ses citoyens pour la mise en place de projets d'envergure pouvant avoir une influence en matière d'environnement;
- 7- que les membres du conseil municipal fassent la promotion du droit à un environnement sain auprès des arrondissements de la Ville de Montréal;
- 8- que la Ville de Montréal recommande à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'adopter une résolution similaire afin d'encourager l'adhésion d'un ensemble de municipalités au droit à un environnement sain et la mise en place d'actions favorables à cet égard.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

À 15 h 28,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 15.03 immédiatement après l'article 15.04.

La proposition est agréée.

---

**CM14 1066**

**Déclaration - Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles**

Attendu que personne ne doit oublier la mort tragique de 14 jeunes femmes à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989, assassinées parce qu'elles étaient femmes;

Attendu la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu la résolution 48/104 sur l'élimination de la violence contre les femmes adoptée par l'Organisation des Nations unies en 1993;

Attendu que Montréal a proclamé, en 2009, la journée du 6 décembre comme la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la violence continue, malheureusement, de miner le quotidien de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs;

Attendu qu'il est essentiel que notre société poursuive ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson  
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1- que Montréal condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 2- que Montréal, tel que le souligne la Charte montréalaise des droits et responsabilités, s'engage à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes et des filles.

---

Un débat s'engage.

---

Suite à son intervention, le maire demande aux membres du conseil d'observer une minute de silence pour l'ensemble des victimes.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CM14 1067**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 octobre 2014**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 27 octobre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 novembre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CM14 1068**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 octobre 2014**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 octobre 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 novembre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 septembre au 26 octobre 2014.

---

Un débat s'engage.

---

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 29 septembre au 26 octobre 2014.

---

Un débat s'engage.

---

- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 29 octobre au 26 octobre 2014.

---

Un débat s'engage.

---

---

## 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 05.01 Résolution CA14 22 0459 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Appui aux centres locaux de développement (CLD).
- 05.02 Résolution CA14 22 0458 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Réel accès à la justice à la Régie du logement.
- 05.03 Résolution CA14 22 0457 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Adhésion de l'arrondissement du Sud-Ouest au « Contrat social en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les personnes âgées du Québec » de la Fédération de l'âge d'or du Québec (Réseau FADOQ).
- 05.04 Résolution CA 14 19 0373 du conseil d'arrondissement de Lachine - Appui au CLD Lachine Affaires

---

## 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par M. Pierre Desrochers**

- 06.01 Réponse à la question d'un citoyen relativement à la diminution de la valeur foncière de 10 grands hôtels au cours des 10 dernières années.

**Par M. Lionel Perez**

- 06.02 Réponse à la question d'un citoyen relative à l'échéancier des travaux d'enfouissement de fils électriques sur la rue Saint-Grégoire.

**Par M. Réal Ménard**

- 06.03 Réponse à la question de M. Marvin Rotrand relative aux plans de Gazmont pour la transformation du biogaz en électricité.

--- **Par M. Aref Salem**

Réponse verbale au conseiller Marvin Rotrand en regard de sa question sur la Politique du taxi.

---

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014.
-



**CM14 1069**

**Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013**

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

---

Un débat s'engage.

---

07.02 1145205008

---

7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

---

**CM14 1070**

**Dépôt de l'avis de désignation de leaders, conformément à l'article 13 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)**

Le leader de la majorité dépose l'avis de désignation de madame Lorraine Pagé à titre de leader du parti Vrai changement pour Montréal, conformément à l'article 13 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, et le conseil en prend acte.

07.04

**CM14 1071**

**Ajout - Dépôt des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 - Bixi-Montréal**

Le maire, M. Denis Coderre, dépose les recommandations et le Plan d'affaires 2015-2019 de Bixi-Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 (Ajout)

---

**CM14 1072**

**Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé : Véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer**

Le conseiller Michel Bissonnet dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé : Véhicules en libre-service (VLS) : une nouvelle offre de mobilité à encadrer, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 22, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 16 h 45, le président reprend le fauteuil présidentiel.

08.01

---

À 17 h, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 novembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le lundi 24 novembre 2014, 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Alan DeSousa et M. Jean-Marc Gibeau.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Suzanne Décarie, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

Le leader de l'opposition officielle soulève une question de privilège quant au nombre de citoyens admis dans l'hôtel de ville contrairement à ce qui avait été discuté à la rencontre des leaders. Il estime que les règles ont été changées sans préavis.

Le président du conseil apporte certaines clarifications et mentionne que pour des raisons de sécurité, les règles peuvent être modifiées sans préavis.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Catherine Perillot-Turbide	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Impacts de la réforme du financement des arrondissements sur le Sud-Ouest à évaluer
M. Fabrice Veniard	M. Denis Coderre	Récit d'un poème sur BIXI

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Marc-André Gadoury) (M. Lionel Perez)	Expulsion du conseiller Alex Norris le 27 octobre 2014 – démission du président du conseil souhaitée en raison de ce traitement injuste
M. François St-Hilaire	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements – dotations inégales / Interrogations sur l'évaluation expliquant les écarts
Mme Jessica Wilson	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements dans le Sud-Ouest – coupures de services aux citoyens
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Élus et employés payés en 26 versements vs les propriétaires qui paient leur compte de taxes en 2 versements et qui doivent payer des frais d'intérêts s'ils sont en retard
M. Nigel Dove	M. Réal Ménard	Préservation de Meadowbrook / Éviter le développement immobilier
M. Pierre Guèvremont	M. Denis Coderre	Maintien de la vocation sociale de l'Hôtel-Dieu – avancement du dossier auprès du ministre Poëti / Souhaitable de conserver la vocation patrimoniale de ces institutions
M. Laval Lavallée	M. Denis Coderre (Pierre Desrochers)	Changement de structure des arrondissements et impacts de la réforme du financement / Études menées sur les changements proposés et leurs effets sur la valeur des propriétés
Mme Marie-Chantal Scholl	M. Pierre Desrochers	Protection d'un terrain de l'Île-Bizard à grande valeur écologique / Appui de l'Administration pour en faire l'acquisition
M. Laurian Ionita	M. Denis Coderre	Respect de la démocratie - démission du président du conseil
Le leader de la majorité demande à M. Ionita d'être respectueux dans ses propos. Le président du conseil demande à M. Ionita de quitter la salle.		
Mme Louise Legault	M. Russell Copeman	Mesures sécuritaires à prévoir au Schéma d'aménagement au niveau du transport de matières dangereuses
Mme Steven Laperrière	M. Denis Coderre (M. Francesco Miele) (M. Frantz Benjamin)	Expulsion du conseiller Alex Norris - lutte à l'exclusion – mesures afin d'éviter une situation semblable / Flexibilité du président du conseil en cas de handicap temporaire
M. Richard Beaulieu	M. Denis Coderre	Application des règlements municipaux lors des manifestations – divulgation de l'itinéraire / Respect du continuum de force

---

À 19 h 59

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Leila Ouali	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin)	Dossier d'immigration rejeté – demande d'intervention du maire auprès du gouvernement fédéral <b>Dépôt de document</b>
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Suggestions pour améliorer le processus d'octroi de contrats / Meilleur contrôle des salaires des hauts fonctionnaires et plus de transparence / Taxes scolaires plus élevées à Montréal - représentations auprès du gouvernement du Québec
M. Tony Antakly	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier) (M. Réal Ménard)	Sauvegarde du Jardin Notman / Utiliser les sommes allouées aux espaces verts pour la sauvegarde de ce lieu historique
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman) (M. Luc Ferrandez)	Identifier les véritables priorités pour la Ville de Montréal, les automobilistes ou le logement social / Sommes prévues au PTI pour le logement social
M. François Cherrier	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin)	Rehausser les mesures d'accessibilité universelle de l'hôtel de ville / Échéancier prévu
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman) (Mme Monique Vallée)	Faire de Montréal une ville commercialement accessible / Rendre les installations de l'OCPM universellement accessibles
M. Jean-Yves Gagné	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Adoption d'un règlement pour permettre l'utilisation des pistes cyclables par les aides à mobilité motorisées (AMM) et fauteuils roulants

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 33.

---

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège suite aux propos du maire qui mentionnait que deux arrondissements n'avaient pas fourni leur carte du réseau blanc. Après vérifications avec le directeur des Travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une proposition a été transmise le 13 novembre 2014.

---

---

À 20 h 37, le conseil reprend les travaux à l'article 8.02.

---

#### **CM14 1073**

##### **Dépôt des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)**

Le conseiller Richard Bergeron dépose les recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

---

#### **11 - Dépôt de pétitions**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

#### **CM14 1074**

##### **Déclaration - Adhésion de la Ville de Montréal au mouvement mondial « Villes pour la vie - contre la peine de mort »**

Attendu que le conseil municipal a adopté une résolution à la séance du 18 août 2014 proposant que la Ville de Montréal adhère au mouvement mondial « Villes pour la vie - contre la peine de mort »;

Attendu qu'avec cette résolution, la Ville de Montréal s'engageait à ce que le 30 novembre soit proclamé « Journée pour la vie - contre la peine de mort » et qu'un monument soit illuminé à cette occasion le 30 novembre 2014;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal adhère à l'organisme « Villes pour la vie, Villes contre la peine de mort » et lui communique ses actions pour souligner la journée du 30 novembre;
- 2 - que la Ville de Montréal, en collaboration avec le partenariat du Quartier des spectacles et Amnistie internationale, animera d'une projection le Pavillon Président-Kennedy de l'UQAM le long du boulevard de Maisonneuve, le 30 novembre prochain;
- 3 - que cette projection, d'une durée de 5 minutes et qui jouera en boucle toute la soirée du 30 novembre, présentera un historique de la peine de mort au Canada, une mise en contexte de la situation mondiale et des témoignages émouvants, et se terminera par une carte géographique lumineuse affichant les villes du Québec qui ont adhéré au mouvement des Villes pour la vie – contre la peine de mort;

- 4 - qu'une captation vidéo sera faite de la projection permettant de partager la vidéo sur les médias sociaux.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CM14 1075**

#### **Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre 2014**

Attendu que l'accessibilité universelle est l'un des principes fondamentaux du droit et de notre société;

Attendu que la *Convention relative aux droits des personnes handicapées* a été adoptée par les Nations Unies en 2006;

Attendu que la Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 47/3;

Attendu que la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* instituant l'Office des personnes handicapées du Québec a été adoptée en 2004;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté le 4 décembre 2013 une motion soulignant la Journée internationale des personnes handicapées;

Attendu que, à l'occasion du Sommet de Montréal en matière d'accessibilité universelle en 2002, la Ville de Montréal a pris des engagements et procédé à la création du Comité des partenaires en accessibilité universelle de la Ville de Montréal;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté, en 2011, la *Politique municipale d'accessibilité universelle*;

Attendu que l'article 28 f de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* vise à favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général;

Attendu que le conseil municipal a adopté le Bilan 2013 et la mise à jour du plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal, le 18 août 2014;

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Denis Coderre  
Mme Erika Duchesne

Et résolu :

- 1 - de promouvoir l'accessibilité universelle dans l'ensemble de l'administration municipale, en conformité avec la *Politique municipale d'accessibilité universelle et la Charte montréalaise des droits et responsabilités*;
- 2 - de demander à tous les services de la ville centrale et des arrondissements d'intégrer l'accessibilité universelle dans leurs planifications et dans la mise en œuvre de projets;
- 3 - de sensibiliser et de former les employées et employés de la Ville de Montréal en accessibilité universelle;
- 4 - de continuer à favoriser la participation universelle de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens à la vie sociale, culturelle, économique et politique de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

---

À 21 h 11, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1076**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec St-Germain Égouts et Aqueduc inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture sur demande de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes St-Germain Égouts, Aqueducs inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux de fonte ductile, pour une période de douze mois, soit du 30 octobre 2014 au 29 octobre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1145318003  
80.01 (20.01)

---

#### **CM14 1077**

**Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour l'investigation et la conception de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 671 966,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13677 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 671 966,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'investigation et la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 662 600,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13677 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1140541012  
80.01 (20.02)

---

#### CM14 1078

**Autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 \$, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs / Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 \$ à 1 542 464,11 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 \$, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier dans le cadre des projets en cours à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, notamment l'atelier lourd et la réfection de l'enveloppe;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n<sup>o</sup> 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 \$ à 1 542 464,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146196002  
80.01 (20.03)

---

**CM14 1079**

**Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1143080001  
80.01 (20.04)

---

**CM14 1080**

**Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 4 septembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140206010  
80.01 (20.05)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1081**

**Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, pour la même période, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières régissant ce contrat et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour la même période, conformément à l'article 2 des spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142621004  
80.01 (20.06)

---

#### **CM14 1082**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057) - Dépense totale de 2 285 022,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5733 (9 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5733 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146342002  
80.01 (20.07)

---

#### **CM14 1083**

##### **Autoriser la cession de 3 contrats de services professionnels octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. pour le contrôle environnemental de certains projets**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de cession et de consentement pour les contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (CG11 0349) - (appel d'offres public 11-11668), pour le contrat de services professionnels no. 3 (CG13 0129) - (appel d'offres public 12-12345) ainsi que pour le contrat no. 3 (CG13 0130) - (appel d'offres public 12-12250) tous octroyés à LVM inc., en faveur du cessionnaire EnGlobe corp, selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

1143855002  
80.01 (20.08)

---

#### **CM14 1084**

##### **Autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;

- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140660006  
80.01 (20.09)

---

#### **CM14 1085**

**Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334029  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 1086**

**Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143501004  
80.01 (20.11)

---

**CM14 1087**

**Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1144426001  
80.01 (20.12)

---

#### **CM14 1088**

**Octroyer à Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, pour une période de 5 ans, avec possibilité de 2 prolongations, aux prix de sa soumission soit pour la somme maximale de 1 034 120 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme Mercer (Canada) limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 454 512 \$ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration et, pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1142942003  
80.01 (20.13)

---

**CM14 1089**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable pour un montant total de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes constituées des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 22, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Adopté à l'unanimité.

1141027001  
80.01 (20.14)

**CM14 1090**

**Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, de deux terrains constitués des lots 1 901 434 et 1 901435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, des terrains constitués des lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, situés sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense de 630 000 \$ (parcelle A) et de 770 000 \$ (parcelle B), représentant un montant total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144962008  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1091**

**Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

1143778003  
80.01 (20.16)

---

#### **CM14 1092**

**Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516, rue Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140640004  
80.01 (20.17)

---

#### **CM14 1093**

**Accorder un soutien financier de 63 013 \$ à Mission Old Brewery, pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 63 013\$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1140744005  
80.01 (20.18)

---

#### CM14 1094

**Accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, conformément à l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ conformément à l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b><u>Organisme</u></b>	<b><u>Projet</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	140 046 \$
Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146352010  
80.01 (20.19)

---

**CM14 1095**

**Accorder un contrat de gré à gré à Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental Saint-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement, pour une somme maximale de 6 000 \$, non taxable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 6000 \$, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au certificat de renouvellement du cautionnement 95012063;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1145960001  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM14 1096**

**Conclure une entente cadre de gré à gré, d'une durée de dix huit mois, avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que pour les services d'entretien d'une durée de cinq ans (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente cadre de gré à gré d'une durée de dix huit mois avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq ans pour une somme maximale de 1 432 617,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Techna inc. s'engage à fournir à la Ville les biens et services professionnels requis à cette fin, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1140206011  
80.01 (20.21)

---

#### **CM14 1097**

**Accorder un contrat de gré à gré à Le Centre de transition Le Sextant inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Le Centre de transition Le Sextant inc., un contrat pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, pour une période de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, aux prix de l'entente de gré à gré intervenue avec la firme, soit pour une somme maximale de 755 958,74 \$, conformément aux documents de cette entente ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1144512007  
80.01 (20.22)

**CM14 1098**

**Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146838001  
80.01 (20.23)

---

**CM14 1099**

**Accorder un soutien financier de 288 000 \$ à Projets Autochtones du Québec (PAQ), pour l'année 2014, pour le projet de construction du 161, rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 288 000 \$ à Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour l'année 2014, pour le projet de construction de l'immeuble au 161 rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1140640003  
80.01 (20.24)

---

**CM14 1100**

**Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le dénombrement des personnes itinérantes à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13872 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146794002  
80.01 (20.25)

---

**CM14 1101**

**Suites à donner au contrat octroyé à Acertys dans le cadre du dossier 1146676001 pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Acertys inc., (CG14 0122) relativement à la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1144223001  
80.01 (20.26)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM14 1102

**Adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de l'Île Bizard et entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel***

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard annexé au dossier décisionnel;
- 2 - d'entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ».

---

Un débat s'engage.

---

À 21 h 49, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1143075002  
80.01 (30.01)

---



**CM14 1103**

**Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller François Limoges soulève une question de privilège concernant la procédure prévue au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* dans le cas d'une demande de report d'un dossier au comité exécutif qui n'a pas été respectée par le président.

Le président du conseil indique que le conseiller Caldwell n'avait pas fait de demande formelle de report et cède la parole au conseiller Copeman.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1142622012  
80.01 (30.02)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 1104**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1140870002  
80.01 (42.01)

---

**CM14 1105**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) ».

Adopté à l'unanimité.

1142089003  
80.01 (42.02)

---

**CM14 1106**

**Approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Système 4)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01)

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1146213004  
80.01 (45.01)

---

**CM14 1107**

**Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Adopté à l'unanimité.

1140640005  
80.01 (51.01)

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1108**

**Autoriser une dépense additionnelle de 180 000 \$, taxes incluses, pour les coûts supplémentaires reliés à la gestion et à la disposition des sols contaminés de l'entrepôt double Dickson, dans le cadre du contrat accordé à Cosoltec inc. (CM13 0788), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 803 742,23 \$ à 1 983 742,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1659;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 180 000 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts supplémentaires reliés à la gestion et à la disposition des sols contaminés dans le cadre du contrat accordé à Cosoltec inc. (CM13 0788), majorant ainsi le montant total de 1 803 742,23 \$ à 1 983 742,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1141029003

---

#### **CM14 1109**

**Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour la migration du SIGB - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1694;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de la firme en date du 9 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145260003

---

**CM14 1110**

**Accorder un contrat de 5 ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-RH01**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1698;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accorder un contrat de cinq ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-RH01;

Adopté à l'unanimité.

20.03 1145379002

---

**CM14 1111**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST Québec, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1727;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST QUÉBEC, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1146352011

---

**CM14 1112**

**Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour les travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 682 505,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 232002 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1701;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 682 505,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, de rehaussement de la chaussée, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 005,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144822053

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM14 1113**

**Accorder un contrat à Construction Madux inc. pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon - Dépense totale de 1 828 880,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5739 (8 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1702;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 828 880,55 \$, taxes incluses, pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 761 049,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5739;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140660007

---

#### **CM14 1114**

**Accorder un contrat à Développement Atrium inc. pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 883 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5748 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1703;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses, pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 150,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5748;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1143482003

---

#### **CM14 1115**

**Accorder un contrat de services professionnels à Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, pour une somme maximale de 1 230 305,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12340 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1705;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 230 305,51 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc. Architectes, et Beaudoin Hurens Ingénieurs conseils, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 118 459,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.08 1145110008

---

#### CM14 1116

**Accorder un contrat de gré à gré à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive située au 8931 avenue Papineau, pour une période de trois ans (2015 à 2017), pour la somme de 551 880 \$, taxes incluses / Approuver un contrat de services à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1711;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gestion de gré à gré à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roue, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 551 880 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 183 960 \$, taxes incluses, pour 2015, 2016 et 2017 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 000 \$, annuellement pour 2015, 2016 et 2017 pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2015 ;
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports pour une somme de 200 000 \$ récurrente, à compter de 2016 ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1146817001

---



**CM14 1117**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble d'une superficie de 86,1 mètres carrés, situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour la somme de 69 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1715;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de fermer comme domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, d'une superficie de 86,1 mètres carrés, constitué des lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 69 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143496003

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM14 1118**

**Approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. à des fins de garage, des locaux d'une superficie d'environ 1036,15 mètres carrés, au rez-de-chaussée du 6557, avenue de l'Esplanade, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$, incluant les taxes, plus les coûts d'énergie pour un montant total de 115 000 \$, incluant les taxes, pour la durée du terme de cinq ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1718;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, des locaux d'environ 1036,15 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6557, avenue de l'Esplanade, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$, incluant les taxes, plus les coûts d'énergie pour un montant total de 115 000 \$, incluant les taxes, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal;
- 2 - d'autoriser la dépense pour l'énergie pour un montant total de 115 000 \$, taxes incluses, pour la durée du terme de cinq (5) ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145372006

---

#### CM14 1119

**Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, un local d'une superficie d'environ 153 mètres carrés, dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1719;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un local d'une superficie locative de 153 mètres carrés, dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1145323011

---

#### CM14 1120

**Accorder un contrat à Civisol inc. pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 929 634,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DTP 54-14-13 (15 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1768;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 546 722,70 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) de 58,8 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;
- 2- d'autoriser une dépense de 243 654,03 \$, taxes incluses, représentant la contribution de Direction des infrastructures (DI) de 26,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc, reconstruction de chaussée et de trottoirs dans la rue Clark, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2015 ;
- 3- d'accorder à la compagnie Civisol inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 634,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DTP 54-14-13 ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1143466007

---

#### **CM14 1121**

**Accorder un contrat de services professionnels à AZPLM Limited, Kanva Architectures inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau inc. et NCK inc., pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction dans le cadre du projet « Migration du Biodôme », pour une somme maximale de 3 199 754,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1776;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 199 754,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, en l'occurrence réaliser les plans et devis et cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet Migration du Biodôme, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel l'équipe AZPLM Limited, Kanva Architecture Inc., Neuf Architectes S.E.N.C.R.L, Bouthillette Parizeau Inc. et NCK Inc., lauréate du concours Espace pour la vie - volet Migration du Biodôme, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents du concours international d'architecture Espace pour la vie et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1146365002

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1122**

##### **Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1731;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143642001

---

#### **Article 30.02**

##### **Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1732;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Érika Duchesne

d'amender la Politique à l'étude en y ajoutant la phrase suivante à la page 9, au point 2.5.3 après la première phrase :

« Les arrondissements sont donc les maîtres d'oeuvre au quotidien dans la consolidation et le développement des moyens nécessaires à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité et la pratique du sport ».

À 22 h 42, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 22 h 46, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Ryan et Duchesne recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers Ryan et Duchesne.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 34

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers Ryan et Duchesne rejetée à la majorité des voix.

---

À 22 h 58, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 25 novembre 2014, à 9 h30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 novembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mardi 25 novembre 2014, 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, et Mme Monique Vall  e.

**PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :**

M. Richard Bergeron, M. Richard Guay, M. Fran  ois Limoges, M. Sylvain Ouellet et Mme   milie Thuillier.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

Mme Suzanne D  carie, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella et M. Jeremy Searle.

**AUTRES PR  SENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffi  re adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
M   Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1. P  riode de questions du public**

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Michael Edgar	Mme Anie Samson	Laxisme du SPVM / Demande d'enqu��te
M. Laval Lavall��e	M. Luc Ferrandez	Instabilit�� du march�� immobilier - ��carts entre les arrondissements – revoir les param��tres utilis��s dans la r��forme budg��taire des arrondissements / Risque de perte de valeur immobili��re des r��sidences
M. Michel Benoit	M. Aref Salem	Co��ts associ��s �� la redistribution des v��los en 2014 / Nombre d'employ��s <b>D��p��t de document</b>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Vivien Freedman	M. Denis Coderre	Respect des engagements à l'égard des aînés / Impacts des coupures pour les aînés dans l'arrondissement du Sud-Ouest
M. Pascal Milon	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Actions pour la revitalisation de certains secteurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Impact de la réforme du financement des arrondissements

---

Un débat restreint s'engage sur le nombre de questions concernant la réforme des arrondissements.

---

M. Serge Deschamps	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme des arrondissements – reconsidérer les mesures qui pourraient affecter le patrimoine architectural / Engagement de sauvegarder le patrimoine architectural du Sud-Ouest
--------------------	--	---

---

À 10 h 07

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 5 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

M. Serge Turgeon	M. Denis Coderre (M. Benoit Dorais) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Appui à la motion de la deuxième opposition demandant une programmation d'activités hivernales au canal de Lachine – échéancier prévu / Le Groupe Canal Bleu offre son aide dans ce dossier
M. Daniel Lambert	M. Denis Coderre	BIXI – financement requis pour permettre la poursuite des activités <b>Dépôt de document</b>

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 14.

---

Le chef de l'opposition officielle souhaite apporter des précisions et indique avoir écrit au président du comité exécutif concernant la réforme des arrondissements qu'il considère être une réforme d'amateurs puisque son implantation n'est pas prête.

Le conseiller Craig Sauvé soulève une question de privilège puisque que son nom a été mentionné et il indique que la réforme des arrondissements pourrait avoir des impacts sur la sécurité dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le maire demande aux élus d'avoir une pensée pour M. Jean Doré qui vit des moments difficiles et souhaite que cette journée lui soit dédiée.

---

## 2. Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme concernant le développement économique évoquée pour la première fois, sans préavis et sans que la population en soit informée / Correction de la réforme du financement des arrondissements souhaitée
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre	Accès au tarif préférentiel « L » d'Hydro-Québec pour la STM – engagement à obtenir du gouvernement du Québec le rétablissement de ce tarif / Promesse aux usagers de la STM que les tarifs n'augmenteront pas plus vite que l'inflation
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Réactions aux recommandations du rapport de la Commission Robillard qui prévoit des coupures drastiques alors que des investissements massifs sont requis

### Par Michel Bissonnet

Dépôt d'une copie du dossier décisionnel 1143022018 de l'arrondissement de Saint-Léonard ayant pour objet l'adoption du projet de règlement numéro 1887-20 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de la Ville (1887) afin d'instaurer certaines règles régissant l'utilisation du réseau cyclable ».

À 10 h 34,

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par M. Normand Marinacci

de prolonger la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Lorraine Pagé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme des arrondissements – mise en place de mécanismes afin que les arrondissements puissent préserver l'expertise interne et que les besoins des citoyens soient pris en compte
-------------------	--	---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 43.

À 10 h 43, le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude des articles 30.05 et 30.06 de l'ordre du jour.



---

À 12 h 02, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.01 à 30.04.

---

**CM14 1123 (suite)**

**Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014**

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par Mme Érika Duchesne

appuyé par M. Richard Ryan

d'amender la Politique à l'étude en y ajoutant la phrase suivante à la page 25, au point Cible collective, après le premier paragraphe :

« La Ville de Montréal souhaite aussi se doter de l'objectif de faire passer la proportion des 12-17 ans qui appliquent la recommandation de faire 60 minutes d'activité physique par jour de 30 % à 35 % d'ici 2017, à 40 % d'ici 2021 et à 45 % d'ici 2025 ».

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Duchesne et Ryan recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 30.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1141658005

---

**CM14 1124**

**Offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1674;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1144631007

---

**CM14 1125**

**Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1730;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adhérer à la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale;
- 2- d'autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, membre du comité exécutif et responsable politique de l'économie sociale à la Ville de Montréal, à signer la déclaration jointe au dossier décisionnel pour et au nom de la Ville.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.04 1145008002

---

À 12 h 36, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 24 novembre 2014  
14 h**

---

**Séance tenue le mardi 25 novembre 2014, 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Suzanne Décarie, M. Luis Miranda et M. Jeremy Searle.

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

---

À 14 h 05, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 30.05 à 30.08.

---

**CM14 1126**

**Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :**

- **activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;**
- **enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;**
- **feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;**
- **structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;**
- **stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;**
- **application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1777;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 1 - les activités d'opération suivantes relatives aux lieux d'élimination de la neige liées au réseau de voirie locale:
  - opérations d'élimination de la neige;
  - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
  - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
  - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
  - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;
- 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;
- 3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- 4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
  - ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
    - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
    - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
    - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
    - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus.
- 5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;

- à compter du 17 janvier 2015 :

- 6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

À 10 h 43,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude des articles 30.05 et 30.06, pour une période de 60 minutes et que M. Marvin Rotrand soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier. Le Directeur général et ses collaborateurs disposeront de 10 minutes pour leur présentation. Le temps de parole des partis sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre - 19 minutes;
- Projet Montréal - 14 minutes;
- Coalition Montréal - 5 minutes;
- Vrai Changement pour Montréal - 4 minutes;
- Indépendants - 8 minutes.

À 10 h 46, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 47, M. Rotrand apporte certaines précisions sur le déroulement du comité plénier, conformément aux articles 113 à 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Il souhaite la bienvenue au Directeur général, M. Alain Marcoux, ainsi qu'à ses collaborateurs, M. Alain Dufort, Mme Guylaine Brisson, M. Claude Carette et M. Roger Lachance et déclare la séance ouverte.

La présentation est accompagnée d'un tableau explicatif des changements proposés qui est distribué aux élus. Les interventions des membres du conseil se déroulent ensuite selon les temps de parole convenus.

À 11 h 58, M. Rotrand indique la levée du comité plénier.

À 12 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, invite le président du comité plénier à faire son rapport. M. Rotrand indique que le comité plénier a siégé 60 minutes et que 15 membres ont pris la parole comme suit :

- Équipe Coderre - 6 interventions;
- Projet Montréal - 4 interventions;
- Coalition Montréal - 1 intervention;
- Vrai Changement pour Montréal - 1 intervention;
- Indépendants - 3 interventions.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil rappelle qu'en vertu du 2<sup>o</sup> paragraphe de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le membre du conseil qui a la parole doit s'adresser au président.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Valérie Plante

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude, conformément au 1<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La conseillère Émilie Thuillier soulève une question de privilège et demande au président du conseil d'être plus protocolaire pour les demandes de vote. Le président du conseil remercie la conseillère pour sa suggestion.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Domenico Moschella

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report des conseillers Gadoury et Plante.

Le président met aux voix la proposition de report des conseillers Gadoury et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 26

Contre : 35

Le président du conseil déclare la proposition de report des conseillers Gadoury et Plante rejetée à la majorité des voix.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et Messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin-Roy, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, Moschella, Pagé, McIntyre, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (38)

**Votent contre:** Mesdames et Messieurs Dorais, Ferrandez, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Limoges, Caldwell, Downey, Ouellet, Marinacci, Hénault et Cinq-Mars (23)

**Résultat:** En faveur : 38  
Contre : 23

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.05 1144631004

---

**CM14 1127**

Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- offrir au conseil d'arrondissement de Lachine de prendre en charge le Port de plaisance de Lachine, à l'exception de la gestion contractuelle et de l'entretien quotidien;
- offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement;
- accepter l'offre à venir des conseils d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, d'Outremont et de Verdun de prendre en charge la gestion des contrats de service avec les firmes Sécurité Neptune, Groupe de sécurité Garda et Trimax sécurité inc. pour la délivrance de constats d'infraction relatifs au stationnement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1778;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

1 - d'offrir les services suivants aux arrondissements concernés:

a) Port de plaisance de Lachine

- offrir à l'arrondissement de Lachine de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Port de plaisance de Lachine. Seuls l'entretien mineur, la gestion opérationnelle et contractuelle, notamment à l'égard des obligations, des travaux et des pénalités qui sont prévues, ainsi que les requêtes des citoyens relativement à cet équipement demeurent de la responsabilité de l'arrondissement de Lachine.

Cet arrondissement continue de financer à même son budget ces activités d'entretien et de gestion. Tout excédent des revenus sur les dépenses demeure à l'usage exclusif du conseil de l'arrondissement de Lachine, jusqu'à concurrence de 370 400 \$. Si l'excédent des revenus sur les dépenses est inférieur à 370 400 \$, la différence entre ce montant et l'excédent est à la charge du conseil de la ville.

b) Théâtre Outremont

- offrir à l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Théâtre Outremont.

La Ville centre devient notamment responsable:

- i) de conclure un protocole d'entente avec la Corporation du Théâtre Outremont en vue de sa gestion et de la mise en œuvre d'une programmation culturelle montréalaise, y compris l'utilisation du Théâtre par l'arrondissement pour la présentation de sa programmation culturelle locale;
- ii) d'effectuer l'ensemble des opérations visant l'exploitation de ce bâtiment incluant l'entretien majeur, tel que les travaux liés à la mécanique, le chauffage, la climatisation et l'entretien sanitaire.

L'arrondissement d'Outremont demeure responsable :

- i) de convenir avec la Corporation du Théâtre Outremont d'une programmation culturelle d'arrondissement ainsi que des modalités et des conditions d'utilisation du Théâtre Outremont à cet égard;
- ii) d'effectuer les opérations d'entretien mineur du bâtiment et du déneigement de son débarcadère.

L'arrondissement Outremont continue à financer à même son budget les coûts relatifs à l'utilisation du Théâtre Outremont aux fins de la programmation culturelle d'arrondissement. Les coûts liés aux activités d'entretien mineur et de déneigement sont à la charge du Service de la culture.

2 - d'accepter les offres de services suivantes des arrondissements concernés:

- accepter l'offre de services qui sera adoptée par les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro, d'Outremont et de Verdun de fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier, soit la gestion de leur contrat respectif en cours avec une compagnie privée pour l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction, notamment à l'égard des obligations et des pénalités qui sont prévues au contrat, et ce, à compter du 17 janvier 2015 jusqu'à l'échéance du contrat.

Les crédits liés à l'offre de service des arrondissements de l'Île Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds–Roxboro et de Verdun sont inclus dans la dotation budgétaire de ces conseils.

En ce qui a trait à l'offre de service de l'arrondissement d'Outremont, le conseil de la Ville effectuera, pour l'année 2015, un virement de crédits de 103 000 \$.

À 10 h 43,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal se transforme en comité plénier pour l'étude des articles 30.05 et 30.06, pour une période de 60 minutes et que M. Marvin Rotrand soit désigné pour agir à titre de président du comité plénier. Le Directeur général et ses collaborateurs disposeront de 10 minutes pour leur présentation. Le temps de parole des partis sera divisé comme suit :

- Équipe Coderre - 19 minutes;
- Projet Montréal - 14 minutes;
- Coalition Montréal - 5 minutes;
- Vrai Changement pour Montréal - 4 minutes;
- Indépendants - 8 minutes.

À 10 h 46, le président du conseil suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 47, M. Rotrand apporte certaines précisions sur le déroulement du comité plénier, conformément aux articles 113 à 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*. Il souhaite la bienvenue au Directeur général, M. Alain Marcoux, ainsi qu'à ses collaborateurs, M. Alain Dufort, Mme Guylaine Brisson, M. Claude Carette et M. Roger Lachance et déclare la séance ouverte.

La présentation est accompagnée d'un tableau explicatif des changements proposés qui est distribué aux élus. Les interventions des membres du conseil se déroulent ensuite selon les temps de parole convenus.

À 11 h 58, M. Rotrand indique la levée du comité plénier.

À 12 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, reprend le fauteuil présidentiel et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, invite le président du comité plénier à faire son rapport. M. Rotrand indique que le comité plénier a siégé 60 minutes et que 15 membres ont pris la parole comme suit :

- Équipe Coderre - 6 interventions;
- Projet Montréal - 4 interventions;
- Coalition Montréal - 1 intervention;
- Vrai Changement pour Montréal - 1 intervention;
- Indépendants - 3 interventions.

Le président du comité plénier rapporte que les travaux se sont déroulés correctement et remercie tous les intervenants.

---

Un débat s'engage.

---



Le président du conseil rappelle qu'en vertu du 2<sup>o</sup> paragraphe de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le membre du conseil qui a la parole doit s'adresser au président.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.06 1144631005

---

#### **CM14 1128**

**Modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$, représentant les revenus réalisés pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1780;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2014, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses d'un montant de 12 846 \$ représentant les revenus réalisés en 2014 pour la vente de billets pour les croisières patrimoniales;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1140751003

---

#### **CM14 1129**

**Demander au Vérificateur général d'amender son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 afin qu'il reflète avec exactitude la situation en matière d'octroi de contrats de déneigement, de collecte et de transport de matières résiduelles pour la période étudiée et de déposer le rapport amendé à une séance subséquente du conseil municipal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 novembre 2014 par sa résolution CE14 1796;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de demander au Vérificateur général d'amender son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 afin qu'il reflète avec exactitude la situation en matière d'octroi de contrats de déneigement, de collecte et de transport de matières résiduelles pour la période étudiée et de déposer le rapport amendé à une séance subséquente du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1143570006

---

**CM14 1130**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145179003

---

**CM14 1131**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1142714003

---

**CM14 1132**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1144631006

---

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM14 1133**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2<sup>e</sup> Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2<sup>e</sup> Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 par sa résolution CE14 1499;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 160 adopté par l'ancienne municipalité de Saint-Michel, aux fins de transfert au propriétaire riverain, de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la 2<sup>e</sup> Avenue et au nord-ouest de la rue Villeray, entre la 1<sup>ère</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1134501011

*Règlement 14-040*

---

#### **CM14 1134**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16<sup>e</sup> Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16<sup>e</sup> Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, par sa résolution CE15 1501;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 16<sup>e</sup> Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1134386008

*Règlement 14-041*

---

**CM14 1135**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, par sa résolution CE14 1500;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la rue de Meulles et au nord-ouest de la rue Louisbourg, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1143496004

*Règlement 14-042*

---

**CM14 1136**

**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62<sup>e</sup> Avenue et la 63<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles**

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62<sup>e</sup> Avenue et la 63<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, par sa résolution CE14 1502;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras, entre la 62<sup>e</sup> Avenue et la 63<sup>e</sup> Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144386008

*Règlement 14-043*

---

**CM14 1137**

**Nommer « rue Wilfrid-Reid » la nouvelle voie de circulation constituée des lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec / Nommer « rue Jean-Gascon » le lot 5 282 501 et « rue des Outardes » le lot 5 282 502 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1753;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de nommer « rue Wilfrid-Reid », la voie de circulation constituée des lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec;
- 2- de nommer « rue Jean-Gascon », le lot 5 282 501 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, et de nommer « rue des Outardes », le lot 5 282 502 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1146767002

---

**CM14 1138**

**Nommer « rue William-Fleming » le lot 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Deschamps

Et résolu :

de nommer « rue William-Fleming » la nouvelle voie de circulation implantée sur le lot 5 061 705 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1146767005

---

**Article 65.01 - Motion de l'opposition officielle pour une meilleure communication dans la gestion des travaux publics**

Le conseillère Valérie Plante retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

---

**CM14 1139**

**Motion de l'opposition officielle pour davantage de transparence dans la gestion des sous-contrats**

Attendu qu'il y a eu, ces dernières années, une augmentation marquée du nombre d'appels d'offre pour des projets effectués de façon intégrée;

Attendu que cette hausse d'octroi de contrats pour travaux intégrés implique qu'une partie importante des dépenses et contrats votés par les élus et éélus du conseil municipal est réacheminée vers de tierces parties par l'octroi de sous-contrats;

Attendu que les informations quant à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés par l'adjudicataire de même que l'identité des sous-contractants ne figurent pas aux dossiers décisionnels guidant les élus et éélus dans leur prise de décision;

Attendu que les élus et les éélus ont le devoir de s'assurer de la bonne utilisation des deniers publics;

Attendu que plusieurs sous-contrats de la Ville de Montréal sont sujets au chapitre V.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1)*;

Attendu que toute entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public un sous-contrat soumis audit Chapitre V.2, doit détenir, au moment du dépôt de sa soumission, une autorisation de l'Autorité des marchés financiers à cet effet;

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Alex Norris

que les informations relatives à l'identité des sous-contractants de même qu'à la valeur et la nature des sous-contrats octroyés soient incluses dans les dossiers décisionnels du conseil municipal.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion sous étude comme suit :

- modifier le dernier Attendu afin qu'il se lise « Attendu que toute entreprise qui souhaite conclure avec un adjudicateur d'une soumission d'un organisme public un sous-contrat soumis audit Chapitre V.2, doit détenir, au moment de la conclusion du sous-contrat, une autorisation de l'Autorité des marchés financiers à cet effet »
- ajouter un second résolu à l'effet de mandater la Commission permanente sur l'examen des contrats pour faire l'étude de cette motion, en vertu du 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le président du conseil juge l'amendement du conseiller Lionel Perez et du maire Denis Coderre recevable.

---

Un débat s'engage.

---

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adoptée à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

#### **CM14 1140**

##### **Motion de l'opposition officielle pour assurer la pérennité des CLD et CDEC**

Avant présentation, le conseiller Richard Ryan dépose une nouvelle version de l'article 65.03 qui se lit comme suit :

Attendu que depuis près de 30 ans, la Ville de Montréal et les arrondissements collaborent avec des organisations ayant pour mandat de soutenir le développement économique local;

Attendu que Montréal compte sur la présence de huit centres locaux de développement (CLD) et de dix corporations de développement économique communautaire (CDEC) qui réalisent le mandat de soutien au développement économique local;

Attendu que les CLD s'inscrivent dans une évolution historique d'un développement économique endogène basé sur plus de cinquante ans d'histoire alors qu'apparaissait la profession de commissaire industriel;

Attendu que les CLD et les CDEC sont des organismes de terrain bien imprégnés des réalités et besoins de leur territoire et qu'ils ont développé une expertise de pointe, dans l'accompagnement et le soutien des entrepreneurs;

Attendu que les CLD et les CDEC sont gouvernées par des conseils d'administration imputables qui regroupent des élus locaux, ainsi que des représentants des milieux institutionnel, communautaire, syndical et des affaires pour veiller à l'utilisation optimale des ressources et pour permettre l'essor économique de Montréal et la création d'emplois;

Attendu que les plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE) préparés par les CDEC et les CLD sont dûment approuvés par les arrondissements;

Attendu que le modèle des CDEC est une innovation montréalaise qui existe depuis plus de 30 ans et qui est reconnue à l'échelle internationale, notamment à Métropolis, qui en fait la promotion;

Attendu que le conseil municipal a résolu à l'unanimité son soutien à la mission des CDEC et des CLD lors des séances du 22 février 2010 et du 22 novembre 2010;

Attendu que les CDEC et CLD peuvent compter sur des équipes de professionnels aguerris qui misent sur la souplesse, la capacité d'adaptation, l'innovation et l'efficacité pour répondre aux besoins des entrepreneurs de demain et des entreprises existantes et que les entreprises ayant bénéficié de leurs services ont un taux de survie de 85% après 5 ans d'existence;

Attendu qu'il existe un flou présentement sur la continuité des organismes CLD et CDEC et de l'intégralité de leur territoire respectif sous l'impulsion d'une vaste réorganisation gouvernementale et de l'annonce du transfert de cette responsabilité vers la Ville de Montréal;

Attendu que les CLD et CDEC ont déjà vu leur budget amputé de 10% pour l'année 2014-2015;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Lorraine Pagé  
M. Benoit Dorais  
Mme Manon Barbe  
Mme Marie Cinq-Mars  
Mme Andrée Hénault

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal préserve la structure locale des CLD et des CDEC sur son territoire;
- 2- que les arrondissements soient toujours impliqués dans l'adoption des plans d'action locaux de l'économie et de l'emploi des CLD et CDEC.

---

Un débat s'engage.

---

À 17 h 05, du consentement unanime, il est convenu de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

65.03

---

## **CM14 1141**

### **Motion de l'opposition officielle sur les ruisseaux urbains**

- 1- Attendu qu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, il y avait 36 ruisseaux sur le territoire de l'île de Montréal, dont plus de la moitié s'étendaient sur plusieurs kilomètres;
- 2- Attendu qu'une bonne partie des ruisseaux ont été canalisés dans les années 1940 et 1950, entraînant leur disparition complète ou partielle dans les secteurs fortement urbanisés;
- 3- Attendu que depuis 1988, 20 ruisseaux et cours d'eau situés sur l'île de Montréal font l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau, par le Réseau de suivi des milieux aquatiques, et que celle-ci est considérée comme mauvaise ou polluée dans plus de la moitié des cas selon l'indice RUISSO;
- 4- Attendu que les ruisseaux sont des éléments importants d'un écosystème puisqu'ils sont des habitats et refuges pour plusieurs espèces, et que leur présence contribue à la richesse de la biodiversité;
- 5- Attendu que la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies dépend de la qualité de ses affluents;
- 6- Attendu que les ruisseaux augmentent la capacité et la superficie disponible pour évacuer les eaux de ruissellement notamment lors d'orages intenses ou en période de dégel et diminuent le risque d'inondation et de surverses;
- 7- Attendu que les ruisseaux offrent une alternative beaucoup moins onéreuse et plus écologique que les bassins de rétention souterrains des eaux usées qui coûtent plus de 1000 \$ par m<sup>3</sup> et qui ne servent que quelques heures par année;
- 8- Attendu que leur parcours naturellement sinueux ralentit la vitesse de l'eau et diminue l'érosion comparativement à l'écoulement linéaire en conduite, et qu'ils permettent l'infiltration de l'eau dans le sol;



9- Attendu que les ruisseaux et leurs bandes riveraines végétalisées sont des îlots de fraîcheur naturels et jouent un rôle important sur le plan de la santé et du bien-être des montréalais;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Peter McQueen

- 1- que la Ville de Montréal s'engage à réaliser des plans de protection et d'aménagement des ruisseaux urbains existants à Montréal;
- 2- que la Ville de Montréal évalue systématiquement la possibilité de créer ou de recréer des ruisseaux urbains dans la conception de ces grands projets, notamment dans le redéveloppement du site de l'hippodrome.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Chantal Rouleau

appuyé par M. Jean-François Parenteau

d'apporter les amendements suivants à la motion sous étude :

- de modifier le 6<sup>e</sup> « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que dans le cas des ruisseaux sous-alimentés, il serait possible de les mettre à contribution pour évacuer les eaux de ruissellement notamment lors d'orages intenses ou en période de dégel et diminuer le risque d'inondation et de surverses »;
- de modifier le 7<sup>e</sup> « Attendu » afin qu'il se lise comme suit : « Attendu que certains ruisseaux asséchés dans le passé pourraient aider à l'évacuation des pluies et éviter ou réduire la taille de certains bassins de rétention des eaux strictement pluviales »;
- de remplacer le 8<sup>e</sup> « Attendu » par le suivant : « Attendu que les ruisseaux et leurs bandes riveraines végétalisées sont des îlots de fraîcheur naturels et jouent un rôle important sur le plan de la santé et du bien-être des Montréalais »;
- d'ajouter les « Attendus » suivant :

« Attendu l'adoption de la déclaration sur le Plan de l'Eau au conseil municipal d'août 2014 (CM14 0723) par laquelle la Ville de Montréal s'engage à réaliser des projets avec les partenaires du milieu, d'ici le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017 »;

« Attendu que ce Plan de l'eau vise non seulement à réaliser des projets mais que ceux-ci soient intégrés et cohérents, dans une perspective de développement durable et d'accessibilité à l'eau par la population »;

« Attendu que la renaturalisation de certains ruisseaux est une constituante importante de ce Plan ».

- de modifier le « Résolu » comme suit :

« que la Ville de Montréal, dans le cadre du Plan de l'Eau, s'engage à :

- réaliser des plans de protection et d'aménagement des ruisseaux urbains existants à Montréal;
- réaliser la renaturalisation de certains tronçons de ruisseaux actuellement canalisés pour en faire des infrastructures vertes;
- évaluer systématiquement la possibilité de créer ou de recréer des ruisseaux urbains dans la conception des grands projets, notamment dans le redéveloppement du site de l'hippodrome ».

Le président du conseil juge les propositions d'amendements des conseillers Rouleau et Parenteau recevable.

Le conseiller Marvin Rotrand soulève une question de privilège déplorant le fait que les documents d'amendements ne sont pas distribués assez rapidement.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Rouleau et Parenteau.

---

Le président du conseil met aux voix l'article 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

---

#### **CM14 1142**

#### **Motion de la deuxième opposition demandant une programmation d'activités hivernales au canal de Lachine**

Attendu que le Lieu historique national du Canal-de-Lachine, un parc urbain traversant quatre arrondissements, soit le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle et Ville-Marie, est propriété du gouvernement fédéral et géré par Parcs Canada;

Attendu que le parc du canal de Lachine est le parc national le plus fréquenté au Canada et qu'une programmation variée d'activités permet d'animer le canal et ses berges du 15 avril au 15 novembre;

Attendu la volonté populaire maintes fois exprimée d'avoir accès à des activités hivernales sur le canal de Lachine et sur ses berges, et les centaines de Montréalais ayant signé la pétition en 2009 pour dépôt à la Chambre des communes;

Attendu que la première phase du redéveloppement du canal de Lachine a permis sa réouverture à la navigation de plaisance en 2002 et a nécessité des investissements publics de plus de 100 millions de dollars;

Attendu que Parcs Canada s'est montré ouvert à développer une programmation annuelle sur le canal de Lachine, en collaboration avec des partenaires;

Attendu les activités qui pourraient être développées sur le canal ou en bordure, dont le patinage, le ski de fond, la raquette, ou encore l'ajout de la piste cyclable qui longe le canal au réseau blanc de la Ville;

Attendu le projet de revitalisation du Lieu historique national du Canal-de-Lachine, qui vise notamment à mettre en valeur le canal et son histoire, et à achever l'aménagement du parc et d'une piste polyvalente;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Elsie Lefebvre  
Mme Manon Barbe

1- que la Ville de Montréal entame des discussions avec Parcs Canada afin de :

- développer une programmation d'activités hivernales sur le canal de Lachine et sur ses berges;
- d'ajouter au réseau blanc de la Ville la piste cyclable longeant le canal de Lachine;

2- que ces discussions incluent les quatre arrondissements traversés par le canal de Lachine, soit le Sud-Ouest, Lachine, LaSalle et Ville-Marie.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Dimistrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Monique Vallée  
M. Denis Coderre

d'amender la motion sous étude en y ajoutant un « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu que la première Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal a été adoptée le 25 novembre dernier et que celle-ci a pour objectif de favoriser un accroissement de la pratique sportive et de l'activité physique par la population montréalaise »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Beis, Vallée et Coderre recevable.

---

Un débat s'engage pour la proposition d'amendement.

---

La proposition d'amendement est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.05, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

---

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

MAIRE

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017**  
**Conseillers municipaux – 2014**  
**Le 24 novembre 2014**

---

**Barbe**, Manon, **Beis**, Dimitrios (Jim), **Benjamin**, Frantz, **Bergeron**, Richard, **Bissonnet**, Michel, **Boivin Roy**, Karine, **Caldwell**, Éric Alain, **Chitilian**, Harout, **Cinq-Mars**, Marie, **Clément-Talbot**, Catherine, **Cloutier**, Jean-François, **Coderre**, Denis, **Copeman**, Russel, **Croteau**, François William, **Dauphin**, Claude, **Décarie**, Suzanne, **Deguire**, Gilles, **Deschamps**, Richard, **Desrochers**, Pierre, **Ferrandez**, Luc, **Gagnier**, Pierre, **Gibeau**, Jean-Marc, **Guay**, Richard, **Lavoie**, Guillaume, **Limoges**, François, **Mainville**, Louise, **Marinacci**, Normand, **McIntyre**, Justine, **McQueen**, Peter, **Ménard**, Réal, **Ouellet**, Sylvain, **Pagé**, Lorraine, **Parenteau**, Jean-François, **Perez**, Lionel, **Perri**, Dominic, **Popeanu**, Magda, **Rossi**, Chantal, **Rotrand**, Marvin, **Rouleau**, Chantal, **Salem**, Aref, **Samson**, Anie, **Sauvé**, Craig, **Sigouin**, Anne-Marie, **Thuillier**, Émilie, **Vallée**, Monique